



RÉUNIONS PUBLIQUES  
Février 2016

[www.nantessaintnazaire.fr](http://www.nantessaintnazaire.fr)



2 février 2016, 20h30 – 23h

Blain

12 participants

Une douzaine de personnes ont pris part à la réunion de cette deuxième phase de concertation autour de la révision du schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pôle Métropolitain Nantes-Saint-Nazaire.

Parmi elles notamment des élus locaux et des anciens élus locaux, des représentants du conseil de développement et des citoyens intéressés par les enjeux du Scot. La question de la communication et de la mobilisation autour de cette concertation a été abordée du fait **d'un faible nombre de participants**. Certaines personnes qui se sont déjà investies sur ce sujet ont fait remarquer que cette difficulté à intéresser et à rendre accessible les enjeux **n'était pas nouvelle**. Les présents ont néanmoins eu l'opportunité d'explorer et de réagir à l'ensemble des sujets proposés ce soir.

Les élus locaux présents ont souligné en fin de soirée qu'ils étaient rentrés de bon gré « dans ce jeu de la concertation légale », mais qu'ils s'interrogent maintenant sur le retour, au moins d'information, pour chaque commune concernée par cette révision du Scot. Comment permettre à chaque conseil municipal de réussir l'information à la population ?

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire



Quels lieux et quels occasions pour présenter les grands principes du Scot ? Cela doit se décider avec le soutien du Pôle Métropolitain dans chaque intercommunalité.

M. Gérard DRENO, président de la communauté de communes du Pays de Blain et adjoint à Bouvron a pris la parole pour introduire la soirée et les travaux.

Déroulement de la soirée

## Présentation de la révision du Scot

- Le territoire du Pôle Métropolitain
- **Ce qu'est un Scot ?**
- **L'articulation entre Scot, PLH et PLU**
- Le calendrier de la révision du Scot
- **Les ambitions affichées dans le Projet d'Aménagement et de développement durable (PADD)**
- **Vers le document d'orientation et d'objectif (DOO)**

## Moment contributif : 4 thématiques

- Habitat et cadre de vie
  - Economie et Emploi
  - Transition énergétique et écologique
  - Mobilités et transports
- ▶ 2 sessions de réactions individuelles : *Ce qui me semble* :
- Pertinent, important
  - Insuffisant, manquant
- ▶ 1 session de synthèse collective : *Ce qui nous semble*
- Indispensable
  - Pertinent ou satisfaisant
  - Insuffisant ou manquant
  - Incompréhensible ou inacceptable
- ▶ **1 temps de restitution et d'échange**

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire



NANTES SAINT-NAZAIRE  
PÔLE MÉTROPOLITAIN



PUBLICQUES

## 1. Habitat et cadre de vie : les enjeux et les orientations

### Répondre aux besoins d'une population croissante

- ▶ Produire plus de 100 000 logements neufs, dans les centralités et à proximité des transports et des activités.
- ▶ Atteindre un taux de 20% de logement social dans le parc total de logements en 2030
- ▶ Atteindre 33% de logements sociaux pour la production de logements neufs pour les agglomérations et de 20% dans le périurbain
- ▶ Veiller aux conditions de logement et d'accueil des travailleurs mobiles, des gens du voyage

### Maintenir et renforcer la mixité sociale et générationnelle

- ▶ Produire entre la moitié et les trois-quarts des logements sociaux dans les cœurs des agglomérations et villes importantes.
- ▶ Au minimum 10 logements sociaux dans chaque commune.

### Proposer une offre de logements de qualité et diversifiée

- ▶ Assurer la qualité du parc existant : adaptation et requalification des logements, rénovation énergétique.
- ▶ Encourager le dialogue avec les acteurs de l'habitat, notamment bailleurs sociaux.

### Economiser l'espace : se développer dans un espace limité et contenir l'urbanisation

- ▶ Prioriser le développement dans les 2 agglomérations : Saint-Nazaire, Nantes et les 5 pôles structurants : Blain, Nort-sur-Erdre, Saint-Etienne-de-Montluc, Savenay, Treillières.
- ▶ Viser une densité minimale de 20 logements par hectare.

- ▶▶ Diminuer de moitié la consommation d'espace avec un seuil minimum à atteindre d'au moins 40%
- ▶▶ **Rendre obligatoire l'inscription de toute extension dans la continuité de l'enveloppe urbaine** : aucun nouveau logement dans les écarts, autorisation de nouveaux logements dans les hameaux sous conditions et possibilités **d'extension pour les villages conditionnées par une « stratégie de développement »**.

*Chaque phrase marquée d'un triangle noir correspond à l'expression d'un participant : les idées proches, répétées signalent donc l'expression de plusieurs personnes sur un même sujet.*

## Ce qui semble « important, pertinent »

### *Renforcer les centralités*

- ▶ Avoir pour objectif de produire 50 à 75% des logements dans les pôles structurants.
- ▶ **L'économie d'espace est une tendance constatée.**

### *Favoriser les relations humaines*

- ▶ Mixité sociale et générationnelle.
- ▶ **Stratégie : plan d'aménagement pour favoriser le bien être, le vivre ensemble, pour toute nouvelle construction.**

### *Améliorer les logements existants*

- ▶ Réhabilitation énergétique.

## Ce qui semble insuffisant, manquant

### **Améliorer l'offre de logements**

- ▶ Dialogue bailleurs sociaux : notamment sur les petites communes pour la construction de logements sociaux.
- ▶ **Priorité : réhabilitation des friches urbaines et logements existants en nouveaux logements.**

- ▶ Gros déficit actuel sur l'accueil des travailleurs mobiles (premier emploi, stagiaires).

*Maintenir des petites centralités*

- ▶ Attention à ne pas dévitaliser les petits bourgs ruraux.

## 2. Economie et emploi : enjeux et orientations

### S'appuyer sur une économie diversifiée : filières historiques et d'avenir

- ▶ Soutenir les filières stratégiques : nouveaux sites dans les agglomérations et parcs d'intérêt métropolitains mêlant entreprises, recherche, formation et institutions.
- ▶ Mettre en adéquation les besoins et la formation : renforcer les liens entre entreprises et formations, conforter l'offre de formation initiale et continue.
- ▶ Assurer une coordination entre les EPCI sur les parcs d'activités d'intérêt métropolitain, poursuivre la coopération avec les autres territoires et encourager le dialogue avec les acteurs de l'économie.

### Rester un territoire attractif et amplifier l'ouverture sur le monde

- ▶ Assurer le développement d'infrastructures : ferroviaire, grand port maritime, aéroport grand ouest.
- ▶ Développer la logistique urbaine.

### Préserver des capacités d'accueil pour l'industrie et la logistique et privilégier les centralités pour accueillir l'emploi

- ▶ Garantir le rayonnement économique des centralités et favoriser la mixité fonctionnelle.
- ▶ Renforcer la lisibilité des parcs d'activité économique par une organisation claire de l'offre foncière en trois niveaux : entre des parcs d'activités majeurs

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire



NANTES SAINT-NAZAIRE  
PÔLE MÉTROPOLITAIN



PUBLICQUES

(entités économiques emblématiques), des parcs d'activités structurants (entreprises industrielles, stockage, recherche et innovation...) et des parcs de proximité (échelle inter- ou communale).

- ▶ Favoriser l'attractivité en renforçant la qualité urbaine et paysagère des sites économiques, leur fonctionnalité et leur accès aux réseaux numériques.

## Maîtriser l'implantation et la localisation des commerces

- ▶ Privilégier les centralités ou, seulement à défaut, accueillir les projets commerciaux dans des zones dédiées.
- ▶ Renforcer la centralité des communes pour les services et les commerces de proximité.

### Ce qui semble « important, pertinent »

#### *Coordonner les EPCI*

- ▶ Assurer une coordination entre les EPCI sur tous les parcs d'activités. Notamment en ce qui concerne les tarifs.
- ▶ Assurer une coordination entre EPCI.
- ▶ Une coordination et une synergie entre EPCI à développer pour davantage mutualiser.

#### *Anticiper les besoins en formation*

- ▶ GPEC (gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences) à développer sur toutes les activités économiques.
- ▶ Mettre en adéquation les besoins et la formation, par bassin d'emplois et en tenant compte des mobilités.

#### **Renforcer l'attractivité du territoire**

- ▶ Optimiser le foncier.
- ▶ Développement des infrastructures : desserte de chaque pôle structurant en transport en commun sur site propre.

#### *Développer les centralités*

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire



- ▶ Renforcement économique des centralités.
- ▶ Garantir le rayonnement économique des centralités et la mixité fonctionnelle.
- ▶ Renforcer les centralités et le commerce en centre-ville.
- ▶ Centralité des communes à développer ainsi que les gros bourgs.
- ▶ Renforcer la centralité des communes pour les services et les commerces.

## Ce qui semble insuffisant, manquant

### *Coordonner les EPCI*

- ▶ Coordonner les EPCI pour freiner la concurrence entre les zones **d'activités et répartir l'emploi sur le territoire**.
- ▶ Avoir la possibilité de créer dans les pôles structurants des sites mêlant entreprise et recherche.
- ▶ Eviter la concurrence entre EPCI pour avoir une complémentarité.
- ▶ Arrêter les mises en concurrence des différents territoires.
- ▶ Structurer les filières stratégiques pas seulement dans les agglomérations et parcs **d'intérêts métropolitains**.

### *Adapter les infrastructures*

- ▶ Infrastructures, évaluer les besoins des pôles structurants
- ▶ Le développement **d'infrastructures** doit être en lien avec les orientations Grenelle **et l'aéroport Nantes Atlantique** simplement amélioré
- ▶ Développer les infrastructures compatibles et les orientations Grenelle durable
- ▶ **Accessibilité en transports en commun des zones d'activité**
- ▶ **Développer l'accès aux réseaux numériques sur l'ensemble du territoire**

### *Concilier développement et préservation des espaces naturels et ruraux*

- ▶ Coordonner la logistique urbaine avec celle des territoires ruraux
- ▶ Préserver les terres agricoles

### *Préserver les petits commerces en centre-ville*

- ▶ **Privilégier l'implantation des petits commerces en centre-ville** en limitant les galeries commerciales et les petits commerces dans les grandes surfaces.

### 3. Transition énergétique et écologique : enjeux et orientations

#### Poursuivre l'engagement en faveur de la transition énergétique :

- ▶ S'inscrire dans les objectifs nationaux : réduction de 40% des émissions et avoir 32% d'énergies renouvelables dans la consommation finale.
- ▶ Conditionner l'extension de l'urbanisation par des critères renforcés de performance énergétique.
- ▶ Encourager le développement des énergies locales et renouvelables, mutualiser les réseaux de chaleur et d'énergie de récupération.
- ▶ Economiser les ressources naturelles.
- ▶ Réduire la production de déchets et assurer leur gestion.
- ▶ Elaborer un plan climat air énergie territorial (PCAET) à l'échelle du Pôle métropolitain

#### Préserver la richesse écologique des grands ensembles naturels

- ▶ Protéger les continuités écologiques (trame verte et bleue) et assurer le maintien des corridors écologiques.
- ▶ Préserver les réservoirs de biodiversité réglementaires.
- ▶ Assurer le maintien des corridors écologiques.

#### Reconnaître le rôle économique, **social, paysager et environnemental de l'agriculture**

- ▶ Réserver au minimum 80 000 hectares d'espaces agricoles pérennes, soit une surface équivalente à celle actuelle.
- ▶ Garantir des conditions d'activité satisfaisantes.
- ▶ Préserver la diversité des espaces agricoles (marais, péri-urbain, activités de loisirs...)

#### Mettre « l'eau » au cœur du projet de territoire

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire





- ▶▶ **Sécuriser l'alimentation en eau potable** : protéger la ressource en eau et améliorer sa qualité
- ▶▶ Pérenniser la ressource halieutique
- ▶▶ Préserver les zones humides
- ▶▶ Développer des réponses adaptées aux risques : inondation, submersion, pollution

## Ce qui semble « important, pertinent »

### **Limiter l'étalement urbain et adapter le parc existant**

- ▶ Conditionner l'**extension de l'urbanisation** avec des critères renforcés. Préciser ces critères, notamment pour le renouvellement urbain.
- ▶ Revoir la formulation entre nouvelles constructions et rénovation du parc existant.

### **Optimiser l'utilisation des ressources et les préserver**

- ▶ Encourager le traitement local des déchets ainsi que leur réduction.
- ▶ Economiser toutes les ressources : les terres, **l'eau, le bois ...**
- ▶ Les espaces naturels sont une richesse pour la région.

### Améliorer la prise en compte de la question énergétique

- ▶ Cohérence nécessaire, il faut un PCAET (plan climat air énergie territorial) à l'**échelle** du Scot.
- ▶ Renforcer les critères de performance énergétique (lien PCAET).

## Ce qui semble insuffisant, manquant

### *Protéger les ressources*

- ▶ **Attention à l'épuisement** de la ressource en bois : énergie durable avec une gestion durable.
- ▶ Contraindre les élus à une gestion des déchets au sein de leur territoire.
- ▶ En ce qui concerne la filière bois sur le territoire, mieux exploiter la ressource pour **l'économiser**.

- ▶ Promouvoir l'agriculture durable biologique.

### **Contraindre l'extension de l'urbanisation**

- ▶ Conditionner l'extension de l'urbanisation par des critères de performances énergétiques fondées sur quelles bases et quels objectifs.
- ▶ Limiter l'**extension de l'urbanisation pour conserver l'espace naturel.**
- ▶ Proposer des mesures pour augmenter la part des énergies renouvelables et réduire les émissions.
- ▶ **S'interroger sur les grands projets consommateurs d'espace car ils consomment beaucoup d'espaces agricoles.**
- ▶ Les espaces naturels sont aussi des zones agricoles.
- ▶ L'urbanisation ne doit pas se réaliser que sur les meilleures terres agricoles

### *Préserver la ressource en eau*

- ▶ Limiter les risques liés à l'urbanisation.
- ▶ Protéger le territoire de zones humides (proximité des bois par exemple).

### *Rendre plus lisibles certains objectifs du DOO*

- ▶ **Préciser, expliquer l'objectif** de maintien de 80 000 hectares de terres.
- ▶ Le chiffre fourni de 80 000 hectares est laissé à **l'interprétation du lecteur. A quel pourcentage de la surface actuelle correspond-il ?**



## 4. Mobilités et transports : enjeux et orientations

Pouvoir se déplacer efficacement sur le territoire, en transport collectif et en voiture :

- ▶▶ Mettre en place des liaisons entre les pôles structurants et les agglomérations
- ▶▶ Mailler le territoire grâce à une desserte performante des pôles structurants **et développement des pôles d'échange entre plusieurs modes de transport.**
- ▶▶ **Soutenir le développement de l'offre ferroviaire : cadencement axe Nantes Saint-Nazaire et gares de Nantes Saint-Nazaire et Savenay comme lieux d'interconnexions performants et privilégiés.**
- ▶▶ Améliorer les transports collectifs structurants des agglomérations : cadencement, fiabilité (cadencement, fiabilité).
- ▶▶ Créer et améliorer des axes routiers.
- ▶▶ **Fluidifier le trafic aux abords de l'agglomération nantaise.**
- ▶▶ Favoriser un usage raisonné de la voiture individuelle.

Encourager la ville des courtes distances et développer les alternatives à la voiture individuelle

- ▶▶ Développer les « mobilités actives » (marche, vélo), notamment dans les **cœurs d'agglomération de Nantes et Saint-Nazaire**
- ▶▶ Encourager dans toutes les centralités les courts parcours : 10 min à pied et 5 min à vélo
- ▶▶ Affiner la connaissance des pratiques de mobilité
- ▶▶ **Elaborer un schéma directeur des modes doux à l'échelle du Pôle métropolitain**

**Renforcer l'accessibilité et l'attractivité nationale et internationale de Nantes-Saint-Nazaire.**

- ▶▶ S'appuyer sur les infrastructures présentes ou en projet (port, aéroports, gares TGV, lignes ferrées nouvelles...)
- ▶▶ Améliorer le transport de marchandise en structurant l'offre multimodale : transport fluvial, voies maritimes, logistique urbaine.
- ▶▶ Projet d'aéroport Grand-Ouest
- ▶▶ Liaison ferroviaire Nantes-Rennes-Saint-Nazaire

## Ce qui semble « important, pertinent »

### *Améliorer le réseau de transports collectifs*

- ▶ Cadencement de l'axe ferroviaire Saint Nazaire – Nantes avec coordination des trains et des correspondances.
- ▶ Cars ou minibus (électriques) en liaison rapide entre Savenay – Saint Herblain et Blain – Nantes.

### *Développer des pôles d'échanges*

- ▶ Développement des « pôles d'échange » dans chaque pôle structurant.
- ▶ Créer des liaisons entre pôles structurants et agglomérations.

### *Favoriser les déplacements doux*

- ▶ Elaborer un schéma de déplacement doux à l'échelle du pôle métropolitain.
- ▶ Encourager et développer les modes actifs pour limiter les nuisances dues aux déplacements.
- ▶ Encourager dans toutes les centralités les liaisons douces et les courts parcours.

## Ce qui semble insuffisant, manquant

### *Améliorer le réseau ferroviaire*

- ▶ Soutenir le développement de l'offre ferroviaire pour chaque pôle structurant.
- ▶ Favoriser des moyens de « rabattement » vers les gares du territoire.
- ▶ Que le cadencement ferroviaire ne soit pas l'alibi pour supprimer d'autres trains.

### *Développer les pôles structurants*

- ▶ Améliorer les transports en commun de tous les pôles structurants.
- ▶ Prévoir un cadencement des transports vers et depuis les pôles structurants.
- ▶ Mentionner sur la carte les liaisons à haut niveau de service souhaités (Blain – Zone de Savenay).
- ▶ Identifier une liaison à haut niveau de **service entre le pôle de Blain et l'Agglomération Nantaise**.
- ▶ Penser la complémentarité entre les différents modes en fonction du maillage territorial.
- ▶ Liaison transversale Nort-sur-Erdre - Blain - Savenay à coordonner avec liaison train et tram-train.
- ▶ Encourager le développement des pôles intermédiaires (bourg rayonnant au-delà du territoire de sa propre commune).
- ▶ Relier les pôles structurants aux agglomérations et vers le pôle métropolitain.

### *Améliorer le réseau routier*

- ▶ Créer une liaison structurante Nord / Blain / Savenay « entre les pôles structurants » pour les renforcer.
- ▶ Ne pas trop créer de (nouveaux) axes routiers.
- ▶ Aménager des aires de co-voiturage et des parkings auprès des gares de Savenay et Nort-sur-Erdre.
- ▶ Aire de co-voiturage pour favoriser les déplacements et regroupements.
- ▶ Améliorer des axes routiers de contournement RN171 en particulier.
- ▶ **Améliorer la qualité des axes routiers mais sans en créer d'autres car la densité des routes est déjà très importante.**
- ▶ Améliorer la fluidité de la circulation (contournement).

### *Favoriser les déplacements doux*

- ▶ **Renforcer à l'échelle du pôle les déplacements doux** : à pied, à vélo, à cheval.
- ▶ Favoriser un usage raisonné de la voiture individuelle, surtout dans les petites communes.
- ▶ Penser au développement du numérique pour limiter la voiture et encourager les « courtes distances ».

### *Développer un transport de marchandises plus écologique*

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire



- ▶ Soutenir transport de marchandises alternatif au routier pour une cohérence environnementale accrue.

Revoir **le projet d'aéroport** du Grand Ouest à Notre-dame-des-Landes

- ▶ Soutenir un projet alternatif se basant sur l'actuel équipement dans l'idée de réduire les consommations foncières.
- ▶ Favoriser le projet de l'aéroport actuel de Nantes Atlantique !
- ▶ Le projet de nouvel aéroport et ses énormes impacts n'est pas indispensable pour l'accessibilité et l'attractivité internationale.

---

Réunion publique 2 février 2016  
Révision du SCOT de la métropole Nantes Saint-Nazaire



### Ce qui est indispensable

Ce qui semble indispensable en premier lieu c'est la coordination et le travail entre les territoires. Au sein du périmètre du Scot, mais aussi vers l'extérieur. Quelle coordination avec les schémas adjacents pour organiser leur complémentarité ?

Cette cohérence se joue aussi **à l'échelle des communes et des intercommunalités**. Il semble ainsi important de **favoriser l'émergence de PLUi**, qui permettent d'agir à une plus grande échelle que les PLU communaux. Il est important qu'en plus du Scot qui propose une vision globale, il y ait une unification, et à minima une mise en cohérence, au sein des territoires d'**échelle inférieure**.

En ce qui concerne le cadre général du Scot, un objectif d'ensemble important qui a été souligné, c'est le développement économique. Ce développement économique s'insère dans un **contexte d'aménagement du territoire**. Par exemple d'après les participants, la densification urbaine est indissociable du maintien des zones agricoles : ces deux objectifs se complètent et doivent être tenus ensemble.

Une autre action qui sert le développement, c'est la mise en œuvre du haut débit pour tous les territoires, y compris dans les territoires ruraux et au-delà des centres-bourgs où travaillent des artisans.

Enfin, en ce qui concerne les déplacements et les réseaux de transports, des participants ont évoqué des exemples possibles de réalisation à venir : l'optimisation du réseau routier transversal (N171 D16-4) et la mise en place d'une liaison à haut niveau de service vers Blain, qui apparaît indispensable aux participants.

### Ce qui est pertinent, satisfaisant

Ce qui est considéré comme pertinent par les participants est, en premier lieu, le pouvoir prescriptif du Scot. Beaucoup parmi les participants ont le sentiment d'avoir déjà constaté un consensus sur des propositions similaires dans d'autres cercles ; « de passer beaucoup de temps sur des choses que l'on entend partout ». Ils insistent dès lors sur ce qui rend le Scot pertinent : son échelle et son pouvoir prescriptif, afin de garantir une

réelle cohérence entre les territoires. Il a été noté qu'il est difficile de parler d'un sujet sans les autres : tout cela s'imbrique et donne un document lourd. Le principal point qui doit ressortir de tout cela c'est la prise en compte des disparités entre les territoires.

La solidarité, ou plutôt, les solidarités ont été largement évoquées. Tout d'abord la solidarité entre les territoires urbains et ruraux afin de rééquilibrer ces territoires, notamment par une offre de logement adaptée. Solidarité entre génération et origine sociale également, encore une fois en adaptant l'offre de logements pour permettre une grande diversité de population dans un même territoire.

La question des pôles structurants a également été jugée comme pertinente. Les principaux enjeux soulevés touchent la structuration de l'économie et de liaisons à haut niveau de service entre Blain et Nantes ainsi que Savenay et Nantes.

**Enfin l'importance de la négociation de** la densification (pas au coup par coup), notamment pour la division des dents creuses a été soulignée...

## Ce qui est insuffisant ou manquant

Les participants ont noté une série d'insuffisances dans les objectifs du Scot.

Tout d'abord des manques en termes d'échelle ont été soulignés. Un échelon entre « pôle structurant » et « pôle de proximité » est nécessaire, le concept de « poles intermédiaires » est-il toujours d'actualité ? Ainsi qu'une règle des hameaux pour tout le territoire du Scot (un « projet d'ensemble » des hameaux).

De manière générale, la cohérence et la concertation entre les territoires est à développer. Il est nécessaire d'établir davantage d'équilibre, de solidarité entre les territoires, notamment d'un point de vue financier. Les territoires du Scot doivent **s'ouvrir, être en relation et en cohérence** avec les territoires jouxtant. Il ne faut pas que des territoires limitrophes qui ont moins de richesses soient oubliés.

Il est nécessaire d'aller au-delà des **50% d'économie d'espace** et d'avoir un nombre **d'hectares le plus réduit possible pour les** extensions. Ainsi, les participants demandent à préciser la définition de l'« enveloppe urbaine ». En ce qui concerne, l'agriculture, elle doit être reconnue comme une véritable activité économique, et développée en favorisant les filières courtes dans l'agroalimentaire.

Plusieurs autres éléments insuffisants et manquants ont été pointés par les participants. La culture est un **facteur d'attractivité** et doit être encouragée. Des formes variées de



mobilité doivent être développées dans le respect de l'environnement. La gestion des déchets doit être organisée à l'échelle du pôle de manière contraignante pour les élus et dans une logique de solidarité entre les territoires.

Des sujets comme la culture qui est un facteur de développement semblent tout à fait absent des perspectives présentées.

Enfin il y a un manque d'information des élus : le sentiment dominant est le Scot va s'appliquer et que les élus ne le découvriront qu'à ce moment-là.

## Ce qui est incompréhensible ou inacceptable

Les participants ont exprimé une incompréhension entre l'existence de grands projets consommateurs d'espace (Aéroport Notre Dame des Landes) et l'objectif de 50% **d'économie d'espace**.

Ils ont également interrogé la pertinence du développement des lignes à grande vitesse et l'intensification du train entre Nantes et Rennes alors qu'il y a un manque de liaisons transversales à un niveau de services et cadencement acceptables (exemple : entre Saint Nazaire et Châteaubriant, entre Redon et Ancenis).

Enfin les participants ont insisté sur le risque de concentrer la création de richesses dans les grandes agglomérations : il y a un enjeu d'équilibre sur l'ensemble du département, avec les territoires en dehors du périmètre du Scot, mais aussi en son sein avec deux agglomérations, Nantes et Saint-Nazaire, qui concentrent beaucoup des richesses et des activités.